

Fiche d'inscription

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit / Année scolaire 2020/2021 / Annexe G

En vertu du décret du 2 juin 1998 (articles 8 à 11) organisant l'ESAHR subventionné par la Communauté française

Académie de Musique, Théâtre, danse et Beaux-Arts de Mouscron Date de l'inscription Inscription Réinscription
 Personne morale responsable de la collecte des données : Ville de Mouscron représentée par Ann Cloet, échevine de l'enseignement artistique
 Coordonnées du délégué à la protection des données : Katty Lemaire, cheffe de la division administrative 2

DOMAINE (biffer les domaines non suivis) : Arts plastiques Musique Arts de la parole Danse

Informations de l'élève :

Nom :	Date de naissance :	Genre : H / F / X
Prénom(s) :	Lieu de naissance :	N° registre nat. :
Adresse (rue, n°, bte) :		Nationalité :
Code postal :	Tél domicile :	Gsm (mère) :
Localité :	Gsm élève :	Gsm (père) :
E-mail (si souhaite être informé) :		Tél (autre) :

Informations de la personne responsable : (à compléter si élève mineur)

Nom :	Parent / Tuteur / autre :	
Prénom :	Tél :	Gsm :
Adresse (si différente de l'élève) :		
E-mail (si souhaite être informé) :		

(Ré)Inscription au(x) cours: (Encadré à compléter par l'établissement)

Domaine	Cours	Filière / Année	Groupe	Période(s)	Professeur

Etudes artistiques déjà suivies ou en cours dans un autre établissement de l'ESAHR ou l'ESA : (à compléter ou barrer si sans objet)

Etablissement	Domaine	Cours	Filière / Année

Je m'engage à ne pas m'inscrire dans un même cours auprès d'un autre établissement d'enseignement artistique subventionné ou organisé par la Communauté française (CF).

Droit d'inscription (conformément à l'arrêté du 20/11/1995) : encadré à compléter par l'établissement

Situation de l'élève : - de 12 ans (né après le 31/12/08) Entre 12 et 18 ans (né entre le 15/10/02 et le 31/12/08) + de 18 ans (né avant le 15/10/2008)

Situation générant une exemption ou une exonération N° : (voir verso) Montant à payer : 0 € 76 € 190 €

Document à fournir (* voir verso) : **Carte d'identité** + A B C D E F G H I J

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Je certifie avoir pris connaissance que le règlement d'ordre intérieur de l'établissement peut être consulté sur le site internet de l'Académie www.mouscron.be (Ma Ville-Enseignement-Académie-Infos pratiques-Règlements) ou être obtenu sur simple demande au secrétariat de l'Académie.

DRIT À L'IMAGE

J'accepte par la présente que les supports visuels sur lesquels figure l'élève inscrit, puissent être utilisés uniquement à des fins professionnelles par l'Académie de Mouscron. Les supports visuels pourront paraître dans les documents publicitaires, la page facebook de l'Académie et sur les sites internet des villes de Mouscron (www.mouscron.be) et Comines-Warneton (www.villedecomines-warneton.be).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (uniquement pour les résidents domiciliés à Mouscron)

J'accepte que l'Administration Communale de la ville de Mouscron fournisse les documents administratifs nécessaires pour l'inscription à l'Académie.

Date et signature de l'élève majeur ou de la personne responsable :

Situation de l'élève	Document à fournir	A payer
Moins de 12 ans (né après le 31/12/2008)	Copie de la carte d'identité	0 €
Plus de 12 ans (né entre le 15/10/2002 et 31/12/2008)	Copie de la carte d'identité	76 €
Plus de 18 ans (né avant le 15/10/2002)	Copie de la carte d'identité	190 €

N°	Situation générant un droit d'inscription, une réduction ou une exemption	Documents à fournir (carte d'identité + attestation)	A payer	(*) A fournir
1.	Inscrit dans l'enseignement obligatoire, supérieur ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française.	Attestation de l'établissement de l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire horaire réduit (CEFA, organisé ou subventionné par la CF)	76 €	A
2.	Plus de 12 ans et inscrit dans l'enseignement fondamental	Attestation de l'école primaire fréquentée	0 €	A
3.	Chômeur complet indemnisé	Attestation de l'ONEM ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats), annexe H4	0 €	B
4.	A charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEM	Attestation de l'ONEM, annexe H4 + composition de ménage	0 €	B + C
5.	Bénéficiaire du revenu d'intégration	Attestation du CPAS	0 €	D
6.	Enfant qui fait partie du ménage d'un bénéficiaire du revenu d'intégration	Attestation du CPAS + composition de ménage	0 €	D + C
7.	Bénéficiaire du statut d'handicapé	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut d'handicapé de l'élève telles que les attestations du Service public fédéral Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !	0 €	E
8.	Enfant qui fait partie du ménage d'un bénéficiaire du statut d'handicapé	Toutes preuves écrites officielles attestant le statut d'handicapé de l'élève telles que les attestations du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie), du Service PHARE (Bruxelles) ou du VAPH (Flandre) + composition de ménage. Attestation valable pour une durée déterminée, indéterminée ou pour une année scolaire uniquement !	0 €	E + C
9.	Demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle	Attestation du FOREM (Annexe H3) Attestation d'ACTIRIS (A15 et A23), du VDAB ou de l'ADG	0 €	H
10.	Pensionné sous statut GRAPA	Attestation du Service fédéral des pensions	0 €	I
11.	3ème enfant et les enfants suivants d'une même famille inscrit(s) dans un établissement de l'ESAHR (enfant(s) le(s) moins âgé(s))	Preuve des inscriptions pour les 2 enfants plus âgés + composition de ménage	0 €	J + C
12.	S'étant acquitté du droit d'inscription dans un autre établissement de l'ESAHR	Attestation de l'établissement de l'ESAHR (annexe H5)	0 €	F
13.	Inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	Attestation de l'établissement de l'ESAHR (annexe H5)	0 €	A
14.	Inscrit dans l'enseignement Second. artistique de transition ou qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupes : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6)	0 €	G
15.	Inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseign. prof. du secteur 6 : Arts appliqués, groupes : Arts déco, Arts graph., Audio. ou Orfèvrerie	Attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6)	0 €	G

Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données et à la loi cadre du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont traitées par l'établissement dont mention sur la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration des élèves. Ces données seront tenues à la disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit dans la stricte finalité de ses missions de contrôle. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès de la Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, situé rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles (esahr@cfwb.be).

Inscription sur liste d'attente pour les cours de chant, d'instrument et de déclamation		
Cours	Date et heure de l'inscription	Remarques